

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération N° DE_014_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	20	23
Date de la convocation : 19/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
18	5	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mars deux mille vingt-six, à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Robert TOUZEAU, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Aurélien BRAIN, Franck CARRASCO, Nathalie FAURE, Gilles DEMERSSEMAN, Véronique PINNETERRE, Gérard GALLET, Anne JAMAIS, Lucas PINNETERRE, Scarla DEBARD, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX

Représentés : Vanessa ESTEVES représentée par Anne JAMAIS, Gérard PIESYK représenté par Sonia CARREAU, Alain THURET représenté par Benoît COUPECHOUX

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne JAMAIS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Élection des adjoints

Rapporteur : le maire

Vu l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

" Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont

DE_014_2026

choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants".

Vu la délibération N° DE_013_2026 relative à la détermination du nombre d'adjoints ;

Liste 1 présentée par Madame Anne BRUNET

1er TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 3

Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste 1 présentée par Madame Anne BRUNET : 18 voix

Sont élus adjoints au maire :

Première adjointe : Anne BRUNET

Deuxième adjoint : Aurélien BRAIN

Troisième adjointe : Nathalie PLANCHE

Quatrième adjoint : Olivier MARCARD

Cinquième adjointe : Scarla DEBARD

Sixième adjoint : Robert TOUZEAU

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Olivier XIBERRAS

